Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260320-2026032003-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

23 mars 2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **19**

VOTANTS **19**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 03 20 03

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt mars à **DIX-HUIT heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Katell PARANT a été nommée secrétaire de séance**.**

Madame Florence LE SAINT, indique qu'en application des articles L2122-7-1 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints au maire sont élus au scrutin de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni votre préférentiel, et que chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Elle invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Une seule liste de 5 candidats est proposée, conduite par Monsieur Gilles BARS (jointe au procès-verbal), composée comme suit :

BARS Gilles
BELLEGOU Anne
CABIOCH QUEMENER Daniel
ROPERS Valérie
EVEN Olivier

Il est procédé au vote au scrutin secret, au moyen de bulletins conformes à la liste déclarée.

Après clôture du scrutin, il est procédé au dépouillement. La maire annonce les résultats :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :
- Nombre de suffrages exprimés : …
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :
La Liste n° 1 conduite par Gilles BARS : 19 voix

Constatant que la liste n° 1 conduite par M ; Gilles BARS a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, la maire proclame élus adjoints au maire, dans l'ordre de présentation de la liste :

1. M. Gilles BARS, 1er adjoint au maire
2. Mme Anne BELLEGOU, 2e adjoint au maire
3. M. Daniel CABIOCH QUEMENER, 3e adjoint au maire

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260320-2026032003-DE

4. Mme Valérie ROPERS, 4e adjoint au maire
5. M. Olivier EVEN, 5ème adjoint au maire

Les intéressés déclarent accepter leurs fonctions.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Katell PARANT